

**SYMPOSIUM #4 - PROGRAMMES VISANT LES PRESTATAIRES D'ASSURANCE-CHÔMAGE****CONTEXTE**

Aux termes de la réforme de l'assurance-chômage, 1,3 milliard de prestations provenant du fonds d'assurance-chômage seront réaffectés à la nouvelle Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre.

Dans le cadre de cette Stratégie, environ 785 millions de dollars seront consacrés au recyclage de la main-d'oeuvre.

De ce montant, 350 millions seront consacrés à la mise sur pied de programmes de formation à l'échelle nationale en vertu de l'article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage, 90 millions seront alloués au soutien du revenu et 260 millions serviront à défrayer les cours offerts dans le cadre de la PE et des allocations de formation.

On estime que 60 000 prestataires additionnels bénéficieront d'une formation en vertu de ce programme.

De plus, 100 millions seront alloués aux programmes de formation mis sur pied à l'intention des bénéficiaires de l'aide sociale, 100 millions aux programmes d'adaptation des travailleurs âgés, 100 millions aux programmes de formation des compétences liées à l'apprentissage et 25 millions aux programmes d'alternance travail-études. En outre, 50 millions seront versés au programme Développement des collectivités dans le cadre de la PE, et 6,5 millions seront consacrés aux programmes de planification des ressources humaines mis en oeuvre par le secteur privé.

La part que le Nouveau-Brunswick recevra de la réaffectation des 785 millions de dollars n'a pas encore été déterminée.

Le secteur privé (c'est-à-dire l'industrie et le milieu des affaires) sera encouragé à participer de façon plus active à la formation des prestataires d'assurance-chômage.